



La Lettre de l'AFASPA

Mars 2023

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

LA FRANCE DANS LA COMPETITION IMPERIALISTE EN AFRIQUE

La dernière escapade en Afrique a tenu plus du sprint que du marathon.

Peut-on parler de « visites », quand il saute du Gabon à la RDC, en passant par le Congo et l'Angola ? Quatre pays en 72h !

Officiellement, il allait rassurer ses interlocuteurs que l'Afrique n'était pas le pré-carré de la France et qu'il fallait « passer d'une logique d'aide à une logique d'investissement solidaire ».

Quelle aide ? Celle qu'il apporte aux multinationales françaises en tant que VRP ? Quels investissements solidaires ? Des « copies relookées » des pratiques coloniales et néocoloniales, qui ont permis le décolllement de l'économie des pays européens en maintenant les pays africains en état de sous-développement ? Ce qui a permis le décollage économique de l'Europe et de maintenir les pays dits indépendants dans le sous-développement.

En fait, bien qu'il s'en soit défendu, il est venu apporter un soutien à Omar Bongo six mois avant l'élection présidentielle. Un dictateur respectable, pilier de la France/Afrique, qui a fait tirer à l'arme lourde sur le siège de son opposant au lendemain de l'élection en 2016, faisant une centaine de victimes.

Ce que les médias ont oublié de signaler cette fois-ci, ce sont les réactions des sociétés civiles. De plus de 50 organisations et partis politiques lui a été adressée une lettre ouverte au Gabon :

« Mettez fin à la France/Afrique, à la pseudo indépendance du Gabon, au pillage des richesses au bénéfice de la France et non pas aux Gabonais, à la présence militaire au Gabon et de sa base militaire, à la monnaie d'inspiration nazie du Franc CFA, à la dictature en place, laissez les Gabonais prendre leur destin en mains.

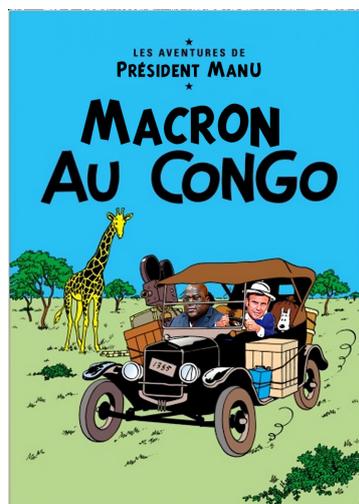
Tant que ce ne sera pas le cas, sachez que vous n'êtes pas le bienvenu au Gabon et que vous serez accueilli par un concert de casseroles ».

En République Démocratique du Congo, 20 mouvements ont signé un communiqué qui ne souhaitait pas la bienvenue au président français. 150 ONG ont dénoncé le soutien de la France au Rwanda, qui protège et aide le M23 responsable de massacres

dans l'Est de la RDC. Paris qui n'a pris aucune mesure économique ou politique à l'égard de Kigali.

La politique « 2 poids/2 mesures » de la France en Afrique selon les régimes, suscite un rejet et conduit à la perte de crédibilité.

Mais le pire de tout, ce fut sa déclaration publique honteuse, faite devant le président Tshisekedi, reprochant aux pouvoirs d'avoir échoué à restaurer la souveraineté militaire et administrative de l'Etat et de trouver les responsables des difficultés ailleurs. Une posture arrogante et néocoloniale qui lui a valu une réponse suivante de son hôte : « *Regardez-nous autrement, en nous considérant comme de vrais partenaires, pas avec ce regard paternaliste et cette arrogance néo coloniale, en sachant toujours ce qu'il faut pour nous.* » Quant aux réseaux sociaux, ils l'ont qualifié de « *Tintin au Congo* » ou de « *OSS 117* »...



© Librairie du village
réfractaire Pernety

« L'Afrique n'est pas le pré-carré de la France » ? c'est pour cela qu'en sept mois, Kinshassa a vu défilé, outre son président en exercice, ses deux ex-présidents : François Hollande en septembre 2022 et Nicolas Sarkozy le 22 mars 2023.

Mais sans effet sur les massacres à l'Est du pays, dont l'origine vient de cette manne. La « rente-coltan » se porte bien pour les multinationales qui l'utilisent pour les portables et autres appareils électroniques à l'obsolescence programmée. Le business se nourrit des conditions d'exploitation et du trafic en amont de ses propres achats.

« Propres » n'est pas vraiment le mot qui convient.

STOP SECRET-DEFENSE !

29 MARS 1988/2023

Hommage de Jacqueline Dérens

Présidente de RENAPAS

Nous voilà à nouveau réunis pour rendre hommage Dulcie September qui tombait sous les balles d'un tueur il y a 35 ans.

A nouveau nous posons les mêmes questions toujours sans réponse : **qui a tué Dulcie September ? Qui a donné l'ordre de la tuer ? Qu'avait-elle découvert de si dangereux ? Qui sont les complices de ce crime ? Qui 35 ans après le crime fait toujours obstacle à la recherche de la vérité ?**

Malheureusement Dulcie September n'a pas été la seule femme victime des tueurs de l'apartheid, les victimes sont innombrables et parmi elles de nombreuses femmes. Le régime d'apartheid raciste et sexiste curieusement traitait ces ennemis noirs et blancs, hommes et femmes, à égalité de prison, tortures et mort violente. En ce mois de mars, je voudrais au moins évoquer le nom de deux femmes.

Celui de Ruth First, journaliste, membre de l'ANC et du Parti communiste sud-africain tuée sur le coup en ouvrant une lettre piégée dans son bureau de l'université de Maputo au Mozambique le 17 août 1982.

Celui de Jenny Schoon, membre de l'ANC, qui vivait avec sa famille en Angola, et qui le 28 juin 1984 a ouvert une lettre piégée qui l'a tuée sur le coup avec sa petite fille, sous les yeux de son petit garçon de trois ans. La lettre piégée était la spécialité de l'espion n° 1 du régime d'apartheid, Craig Williamson, dont le travail consistait à éliminer autant d'opposants au régime que possible.

Ces deux femmes ont été assassinées dans deux pays voisins de l'Afrique du Sud, deux pays de « la ligne de front » qui ont chèrement payé leur soutien, à l'ANC et au peuple sud-africain en lutte contre le régime d'apartheid.

Dulcie September n'a pas été assassinée en Afrique, mais sur le continent européen et sur notre sol, en France, en plein Paris par un matin de printemps. Ce qui n'est pas anodin, et interroge sur l'attitude de la France. Pourquoi le régime d'apartheid a-t-il pu faire agir ses tueurs, quelle que soit leur nationalité, en France ? Ce régime criminel se sentait-il libre d'agir dans notre pays ? avait-il

l'assurance qu'il pouvait agir en toute impunité sur notre sol ? Autant de questions que soulève ce crime toujours impuni à ce jour.



Pourtant, ni la famille, ni les ami.es de Dulcie ne baissent les bras et en dépit de la montagne juridique à déplacer, il y a des avancées. Grâce au travail de notre ami, Maître Yves Laurin, nous avons obtenu une audience publique devant le Tribunal de Paris le 26 novembre 2022. Pour la première fois depuis 34 ans, la mort de Dulcie a été évoquée devant un tribunal, la famille, par la plaidoirie de son avocat a pu faire valoir que le non-lieu délivré en juillet 1992 était un déni de justice et que ce crime n'était pas un simple crime de droit commun, mais un crime politique qui demandait une attention particulière et des enquêtes longues et minutieuses pour examiner toutes les pistes possibles permettant de faire la lumière sur les motifs et les exécutants du crime.

Dulcie a été tuée parce qu'elle était une opposante déterminée à un régime qualifié de criminel par la communauté internationale. Les crimes commis sous le régime d'apartheid qui visaient les opposants au régime sont des crimes d'apartheid et à ce titre ils sont imprescriptibles.

Ces deux raisons, déni de justice et crime d'apartheid, deux raisons que le tribunal de Paris n'a pas voulu entendre et qu'il a rejetées dans son jugement rendu en décembre 2022, amenant la famille à faire appel.

L'affaire n'est donc pas close. La demande d'appel a été enregistrée en janvier et nous attendons que le tribunal fixe une date d'audience. D'autre part, il semblerait que les choses bougent aussi en Afrique du Sud. Alors que la Commission Vérité et Réconciliation avait dans son rapport final, recommandé que des compléments d'enquête soient faits pour une vingtaine de cas pour lesquels

elle n'avait pas pu se prononcer, recommandations restées lettre morte depuis, à la fin du mois de novembre dernier, une unité spéciale de la police sud-africaine, les Hawks, sont venus voir et auditionner Michael Arendse, le neveu de Dulcie qui habite au Cap. Le hasard faisant bien les choses, je me trouvais moi-même au Cap à ce moment-là, j'ai pu faire une déposition sous serment devant ces policiers qui avaient demandé à m'entendre. Si la justice française et la justice sud-africaine décident de collaborer, comme elles peuvent le faire selon leur convention d'entraide judiciaire en matière pénale signée au Cap le 31 mai 2001, nous pouvons espérer que nos efforts n'auront pas été vains. Que justice soit rendue à la famille de Dulcie, que la vérité sur ce meurtre ignoble soit faite restent nos espoirs les plus précieux pour les mois à venir.

Je finirai mon message avec un poème d'Ingrid Jonker, la grande poétesse sud-africaine, contemporaine de Dulcie September et qui comme elle a vécu au Cap, jusqu'à son suicide en 1965.

Nostalgie de Cape Town

Elle me protège dans la profusion de son sein
 Elle dit que ma gorge ne sera pas tranchée
 Elle dit que l'on ne m'assignera pas à résidence
 Elle dit que je ne me consume pas d'amours galopantes
 Elle ne sait pas que j'ai faim
 Elle ne sait pas que j'ai peur
 Elle ne sait pas que chant du coq et arrestation vont de pair
 Elle est ma mère
 Elle chasse la Montagne de la Table avec des tasses de thé
 Et ses mains sont fraîches comme des cuillers.

Séance exceptionnelle du film « MURDER IN PARIS » de Samuel Enver (2022)

Documentaire thriller politique qui retrace les mobiles de l'assassinat de la militante anti-apartheid. Le spectateur voyage au cœur de Paris en mars 1988 à la poursuite de la justice de nos jours.

SAMEDI 22 AVRIL à 11h

Au cinéma L'Escurial 11 Boulevard de Port Royal à Paris 13ème
 (Métro : Les Gobelins Ligne 7)

Organisé par Les amis de l'Humanité

Rencontre à l'issue de la projection avec

Jacqueline Dérens amie et collaboratrice de Dulcie September

Benoit Collombat journaliste de la cellule investigation de Radio France

Rosa Moussaoui grand reporter à l'Humanité

ECHOS D'AFRIQUE

BENIN

Dans sa rubrique « Le monde vu d'en bas » publiée par le site INVESTIG'ACTION, le sociologue Saïd Bouamama, membre du Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires, analyse la déclaration du président béninois en visite en France.

Limitation forcée des naissances au Bénin?

Début mars 2023 le président Macron recevait en visite officielle son homologue béninois Patrice Talon. Au cours de son séjour

parisien le président béninois donna un entretien au journaliste Darius Rochebin sur la chaîne LCI. Dans cet entretien, il aborde la question de la démographie de l'Afrique en général et du Bénin en particulier, en des termes problématiques et mensongers, je cite : « Nous sommes confrontés aujourd'hui à un drame. Le taux de croissance de la démographie est trop élevé et en décalage avec nos capacités à investir dans les infrastructures d'éducation, de santé, de création d'emploi ... Il faut impérativement contrôler ce

taux de progression démographique, donc contrôler les naissances. Il faut trouver les moyens d'inciter au contrôle des naissances et même trouver des moyens un peu coercitifs pour que l'explosion qu'on observe ne se poursuive pas sinon l'Afrique se porterait très mal » Fin de citation. De tels propos ne font que reprendre la vieille thèse néocoloniale posant que les problèmes rencontrés en Afrique ne sont pas dus à des facteurs socio-économiques et en particulier aux rapports inégaux

entre les pays riches et le continent mais relèvent de facteurs culturels. La thèse d'une Afrique surpeuplée et croulant sous une explosion démographique permet ainsi de masquer les véritables causes de la paupérisation et de la précarisation de nombreux peuples africains.

Cette thèse n'est rien d'autre que la reprise du discours d'Emmanuel Macron répété à plusieurs occasions pour expliquer les difficultés de développement en Afrique. Ainsi lors du sommet du G20 d'Hambourg en 2017, le président français déclarait, je cite : « Le défi de l'Afrique, il est totalement différent, il est beaucoup plus profond. Il est civilisationnel aujourd'hui. Quand des pays ont encore aujourd'hui sept à huit enfants par femme, vous pouvez décider d'y dépenser des milliards d'euros, vous ne

stabiliserez rien » Fin de citation. Dénonçant les propos de Macron, l'historienne Françoise Vergès rappelait déjà à l'époque un des acquis avérés des travaux démographiques, à savoir, je cite : « On rend les femmes du tiers-monde responsables du sous-développement. En réalité, on inverse la causalité : la plupart des études prouvent aujourd'hui que c'est le sous-développement qui entraîne la surpopulation. » Fin de citation.

La thèse de Macron reprise aujourd'hui par Patrice Talon inverse les causes et les conséquences et dédouane ainsi les pays dominants et le système économique mondial inégal actuel. Cette thèse est de surcroît mensongère. Les données des nations unies donnent ainsi pour l'Afrique une densité de 45 habitants par km², soit trois fois inférieure à celle de l'Union Européenne qui est de 114

habitants par km², et cette densité du continent est par ailleurs inférieure à la moyenne mondiale qui est de 47 habitants par km². La situation est bien sûr différente d'un pays à l'autre mais globalement on ne peut pas parler sérieusement de « bombes démographiques » comme le suggère Macron et Talon. Concernant le Bénin le mensonge est tout aussi important. La densité de la population y est en effet de 109 habitants au km² contre par exemple 381 habitants au km² pour la Belgique.

Camoufler l'exploitation et le pillage du continent qui restent les causes principales des difficultés africaines est le véritable objectif de ces théories culturalistes et essentialistes. Le président Talon ne fait ici que reprendre la « voix de son maître » en lui donnant une caution africaine.

SENEGAL

Le climat était plus que tendu à la veille du procès pour diffamation d'Ousmane Sonko, le 30 mars. La principale coalition d'opposition a maintenu ses appels à des mobilisations à Dakar, et ce malgré l'interdiction des autorités.

Une centaine d'intellectuels ont signé une tribune intitulée « Appel à la raison » à l'adresse du président Macky Sall : « Nous constatons une violation flagrante, répétée et disproportionnée des droits des citoyens », regrettent les signataires, parmi lesquels on note : l'écrivain Boubacar Boris Diop, la sociologue sénégalaise Fatou Sow, la journaliste franco-tunisienne Sophie Bessis ainsi que Mamadou Diouf, historien, professeur à l'université de Columbia à New-York.

Ce dernier interrogé par RFI souligne la remise en cause de nombreux acquis politiques avec toute une série de violations. « La plus importante, c'est cette question du troisième mandat et en fait l'idée d'une candidature de l'actuel président. La deuxième chose, qui est beaucoup plus générale,

c'est le non-respect des dispositions constitutionnelles, le droit de manifester, le droit à s'opposer. Et la troisième chose, c'est le recours à la répression, le recours à la police, le recours à la justice, pour éliminer les opposants et éliminer les principaux candidats à la présidence de la République ».



Manifestation du 22 octobre 2022 au cours de laquelle Abdou Khadre KANDJI et Pape Latir NDOYE du mouvement Y EN A MARRE ont été arrêtés quand ils tentaient d'accrocher une banderole, sur une passerelle au-dessus d'une route. Ils ont été libérés 4 jours plus

HONTE A L'ETAT FRANCAIS !

DROITS DES TIRAILLEURS SENEGALAIS

Selon l'Office des anciens combattants, ils ne sont plus qu'une quarantaine de « tirailleurs sénégalais », tous âgés de plus de 90 ans, nés dans les anciennes colonies françaises et enrôlés pour combattre en Indochine et en Algérie.

L'Association pour la mémoire des tirailleurs sénégalais réclame depuis des années que ces combattants puissent percevoir le minimum vieillesse, leur pension d'invalidité ou la CAF depuis leur pays d'origine sans avoir à vivre en France six mois de l'année de manière continue.

Dans *sa grande générosité*, le gouvernement a accordé cette possibilité seulement pour le minimum vieillesse, soit 950 euros. Jusqu'à présent continuer à percevoir leur maigre pension ils devaient présenter leur passeport, y compris ceux qui avaient été naturalisés. Des retraités français « à droits restreints » puisque les français d'origine qui ont décidé de vivre à temps partiel ou à temps plein à l'étranger, n'ont pas cette obligation.

En janvier le ministère des Solidarités confirmait à la presse qu'une "vingtaine de dossiers" avait été validée. Espérons que les vingt autres auront assez de santé pour en bénéficier aussi...

Créé par Napoléon III en 1857 au Sénégal, d'où son nom, le corps d'infanterie des tirailleurs a servi à la conquête coloniale de la France pour « pacifier » les rébellions des populations qui se révoltaient contre l'invasion de leur pays. Au fur et à mesure des conquêtes, le recrutement des hommes s'élargissait aux nouvelles colonies.

150 d'entre eux ont participé à la conquête de Madagascar (1895-1905) et à la mission Marchand (1896-1899) expédition française sur le Nil pour y contester l'hégémonie britannique. Ils sont intervenus au Maroc (1912-1934).

Parmi les 200 000 tirailleurs sénégalais incorporés pour la 1ère guerre mondiale., 30000 sont morts sur le front. Pour la 2ème guerre mondiale 194 000 furent incircoirés. Sur les 40 000 qui ont combattu en métropole, 17000 sont morts, disparus ou



Cérémonie au cimetière de Chasselay 1942 -© archives départementale du Rhône

Affaire Sankara “Le Président Macron n’a pas tenu sa promesse de lever le secret défense”

Le 5 septembre, s’est tenu au Sénat un colloque sur le thème : “Archives et démocratie, au-delà du secret défense”. Co-organisé par le Collectif Secret Défense et le Réseau national d’actions des archivistes, le colloque était parrainé par Pierre Ouzoulias, sénateur des Hauts-de-Seine, et Sylvie Robert, sénatrice d’Ille-et-Vilaine, tous deux vices-présidents de la Commission Culture, Éducation et Communication du Sénat.

Extrait de l’intervention de Bruno Jaffré, au nom du Réseau international Justice pour Sankara, justice pour l’Afrique.

Le 28 novembre 2017, devant un parterre d’étudiants et en promesse du Président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré déclare : « *J’ai pris la décision que tous les documents produits par des administrations françaises produits pendant le régime de Sankara et après son assassinat couverts par le secret national soient déclassifiés et consultés en réponse à la demande de la justice burkinabè.* »

Thomas Sankara a été assassiné le 15 octobre 1987 avec 12 compagnons. Le procès de ces assassinats vient de se terminer, il y a quelques mois à Ouagadougou. Il n’a statué que sur le volet national de l’affaire. Le dossier international reste ouvert et l’enquête se poursuit.

Le juge François Yaméogo chargé de l’instruction nommé après l’insurrection d’octobre 2014 a demandé l’ouverture du secret-défense.

L’ambassadeur de France a indiqué au cours d’une conférence de presse le 17 avril 2021, accompagnant la remise du 3e lot que les deux premiers lots, livrés les 17 novembre 2018 et 4

janvier 2019 contenaient en plus des notes diplomatiques, des notes d’analyse, des notes des renseignements et des documents locaux (des tracts en réalité), et le 3e contient surtout des archives du ministère de l’intérieur. Deux médias burkinabè, considérés comme sérieux, ont précisé « *ce sont les archives du service de coopération technique internationale de la police, le service de coopération policière et de gendarmerie (présent au Burkina au sein de l’ambassade de France au moment des faits). Les autres documents étaient détenus par la DGSJ (NDLR ; Direction général de la sécurité intérieure).* »

Il n’y a donc aucun document issu du cabinet de Jacques Chirac, alors Premier ministre, dans lequel Jacques Foccart avait repris du service, aucun de celui de François Mitterrand ni de la DGSE.

Lors de l’instruction et durant le procès, plusieurs gendarmes du contre-espionnage burkinabè ont affirmé que des Français étaient venus le 16 octobre 1987 se saisir des tables d’écoute et des enregistrements. L’un des témoins, a même cité le nom de Paul Barril parmi ces Français. Aucune trace de cet épisode dans les documents fournis par la France, ce qui constitue un élément supplémentaire montrant que les documents secret défense n’ont pas été fournis à la justice burkinabè.

<https://www.cadtm.org/Affaire-Sankara-Le-President-Macron-n-a-pas-tenu-sa-promesse-de-lever-le-secret>



**Avez-vous vu le nouveau visuel
du site de l’AFASPA ?
Bon, on ne maîtrise pas encore sa manipulation
pour l’actualiser, mais on apprend !!!
Les archives de l’ancien site ont été transférées.
Faites-y un tour
et dites-nous ce que vous en pensez.
www.afaspa.com**